



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---0000000---

Séance du 13 juin 2024

COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 31- 2024

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	08
Nombre de membres votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 08/06/2024

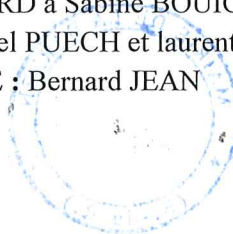
L'an deux mille vingt-quatre le treize du mois de juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS;

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Sabine BOUICHET, jean COYE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Colette MARTINET à Maryvonne GASCON et mélanie HENARD à Sabine BOUICHET

EXCUSÉS ABSENT : Michel PUECH et laurent LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN



Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux travaux de sécurité routière- la mise en Sécurité de La Route du Château

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU le dispositif de subvention au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique allouée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

A cet effet, la commune sollicite, auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de l'aide aux travaux de sécurité routière, une subvention.

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,
Le conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE et ARRÊTE le programme d'investissement présenté ci-dessous qui s'élève à 79 873.73 € HT

SOLLICITE du Conseil Départemental au titre pour l'aide aux travaux de sécurité routière une subvention pour la réalisation du projet.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement, tel que fixé ci-dessous :

Coût H.T.		Financement		Taux (%)
PLAFOND	79 873.73 € 75 000.00 €	Département	60 000.00 €	80.00
		Région	- €	-
		Communauté	- €	
		Etat	- €	-
		Autre(s):	- €	
		Autofinancement	19 873.73 €	25.00
TOTAL H.T.	79 873.73 €	TOTAL FINANCEMENT	79 873.73 €	

PRÉVOIT au budget principal de la commune les crédits nécessaires en section d'investissement pour la réalisation de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 13 juin 2024

Le Maire

Franck SANTOS



Secrétaire de séance

Bernard JEAN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____ Fait à La Barben, le _____
Le Maire Franck SANTOS